Cinquante-neuvième année. - N ° 209 A Jeudi 30 octobre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 722

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

989 562 962 RCS Toulon.
EHLEM.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Adresse : 219, Boulevard Du Levant, 83230 Bormes-les-Mimosas.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 285000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'exploitation d'un fonds de commerce de détail d'alimentation générale de type superette et produits alimentaires, vente au détail de tous produits d'épiceries, primeurs et produits frais, charcuterie, rôtisserie, traiteur, fromage, Snaking, à emporter et en livraison, vente de boissons non alcoolisées à consommer sur place ou à emporter, bazar, petite quincaillerie, relais colis, dépôt de pain, dépôt de gaz, dépôt de journaux, presse, bazar, et tous produits non règlementés.
Adresse : 700, Boulevard Du Commandant l'Herminier, 83220 Le Pradet.
Précédent propriétaire : 838 797 157 RCS Toulon. **JU & SEB.**
Date de commencement d'activité : 12 septembre 2025.
Publication légale : Actu.fr *du* 22 octobre 2025.
Oppositions : Au fonds vendu : 700 Boulevard du Commandant l'Herminier 83220 LE PRADET.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 12/09/2025 enregistré au Service de l'Enregistrement de SIE TOULON le 13/10/2025, Dossier 202500053216. Référence : 8304P04202503253. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 700 Boulevard du Commandant l'Heminier Quartier de la Garonne 83220 LE PRADET. Adresse du nouveau propriétaire : 219 Boulevard du Levant 83230 BORMES-LES-MIMOSAS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..